(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n°: v7-CLP Date de révision : 13/10/2020

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateurde produit.

Nom du produit : GATEAU DE NOËL 2030811

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Ingrédient pour utilisation industrielle : composition parfumante (parfum)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: LAB SAS

Adresse: 1 tue de la clef des champs

Ville: 68600 Volgelsheim

Pays: France

N° Tél. : +33 (0)3 89 22 77 65 mail : office@labsys.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Classe/Cat. de	Phrases de danger	Codes	Mentions de danger
danger		de danger	
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée,	H315	Provoque une irritation cutanée.
	catégorie 2		
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	1A		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	oculaire, catégorie 2		
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique -	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
	Danger chronique, catégorie 2		effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage.

Etiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008





Mention de danger : Attention

Code de danger	Mentions de danger
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Imprimé le 13/10/2020 [Page 1/8]

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n° : v7-CLP Date de révision : 13/10/2020

Type	Code	Conseils de prudence	
Р	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.	
Р	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.	
Р	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.	
Р	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
I	P302+P352	En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau /	
I	P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enleverles	
		lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer	
I	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
ı	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.	
- 1	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
I	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
I	P391	Recueillir le produit répandu.	
E	P501	Éliminer le contenu/récipient dans (conformément à la réglementation locale/régionale/nationale ou internationale)	

P: Prévention I: Intervention S: Stockage E: Elimination

Substances induisant une classification
linalylacetate
eugenylacetate
methyl cinnamate
2,5-dimethyl-4-hydroxy-3-furanone (furaneol)
isoeugenol
eugenol
beta-caryophyllene
pinenes (alpha+beta)
d-limonene (r)-p-mentha-1,8-diene
beta-pinene
cinnamylacetate
cinnamaldehyde

2.3. Autres dangers.

Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS /	N° Enregistrement	Classification Règlement
			N° ELINCS		(CE) 1272 /2008
12,57%	cinnamaldehyde	104-55-2	203-213-9	01-2119935242-45-xxxx	Skin Sens. 1A, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Irrit. 2, H319;
					Acute Tox. 4, H312;
11,76%	eugenol	97-53-0	202-589-1	01-2119971802-33-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
					Eye Irrit. 2, H319;
8,52%	d-limonene (r)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5		Skin Sens. 1B, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Flam. Liq. 3,H226;
					Aquatic Chronic 1, H410;
					Aquatic Acute 1, H400;
					Asp. Tox. 1,H304;
6,25%	linalyl acetate	115-95-7	204-116-4	01-2119454789-19-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Irrit. 2, H319;
2,50%	ethyl vanillin	121-32-4	204-464-7	01-2119958961-24-xxxx	Eye Irrit. 2, H319;
1,25%	ethyl maltol	4940-11-8	225-582-5	01-2120758795-36-xxxx	Acute Tox. 4, H302;
1,25%	vanillin	121-33-5	204-465-2	01-2119516040-60-xxxx	Eye Irrit. 2, H319;
1,25%	anisaldehyde (p-methoxybenzaldehyde)	123-11-5	204-602-6	01-2119977101-43-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412;
0,63%	2,5-dimethyl-4-hydroxy-3-furanone (furaneol)	3658-77-3	222-908-8	01-2120754473-52-xxxx	Acute Tox. 4, H302;
					Eye Dam. 1, H318;
					Skin Corr. 1B, H314;
					Skin Sens. 1A, H317;

Imprimé le 13/10/2020 [Page 2 / 8]

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n° : v7-CLP Date de révision : 13/10/2020

1					
0,63%	acetoin	513-86-0	208-174-1		Eye Dam. 1, H318; Flam. Liq. 3, H226;
					STOT RE 2, H373;
0,63%	methyl cinnamate	103-26-4	203-093-8	01-2119979458-16-xxxx	Skin Sens. 1B,H317;
0,38%	benzaldehyde	100-52-7	202-860-4	01-2119455540-44-xxxx	Skin Irrit. 2, H315;
					STOT SE 3, H335;
					Acute Tox. 4, H332;
					Acute Tox. 4, H302;
					Eye Irrit. 2, H319;
0,38%	phenylacetic acid	103-82-2	203-148-6		Eye Irrit. 2, H319;
0,26%	alpha-pinene	80-56-8	201-291-9	01-2119519223-49-xxxx	Aquatic Chronic 1, H410;
					Aquatic Acute 1, H400;
					Skin Sens. 1B,H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Flam. Liq. 3, H226;
					Acute Tox. 4, H302;
					Asp. Tox. 1,H304;
0,22%	beta-caryophyllene	87-44-5	201-746-1	01-2120745237-53-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
					Aquatic Chronic 4, H413;
0.040/		100.05.0	221 522 5	04 0440544004 55	Asp. Tox. 1,H304;
0,21%	myrcene	123-35-3	204-622-5	01-2119514321-56-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411;
					Aquatic Acute 1, H400;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Flam. Liq. 3, H226;
					Eye Irrit. 2, H319;
0.100/		124-13-0	204 602 0	04 2240620274 20	Asp. Tox. 1,H304;
0,19%	octanal	124-13-0	204-683-8	01-2219638274-38-xxxx	Skin Irrit. 2, H315;
					Flam. Liq. 3, H226;
					Aquatic Chronic 2, H411;
0,19%	eugenylacetate	93-28-7	202-235-6		Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4, H302;
0,1370	cugaryracetate	33-20-7	202-233-0		Skin Sens. 1B,H317;
0,14%	beta-pinene	127-91-3	204-872-5	01-2119519230-54-xxxx	Aguatic Chronic 1, H410;
0,14/0	beta pinene	127-31-3	204-072-3	01 2113313230-34-XXXX	Aquatic Cironic 1, H410, Aquatic Acute 1, H400;
					Skin Sens. 1B, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Flam. Lig. 3, H226;
					Asp. Tox. 1,H304;
0,13%	cinnamylacetate	103-54-8	203-121-9		Skin Sens. 1, H317;
0.53%	hydrocarbon (terpenes / sesquiterpenes)				Asp. Tox. 1,H304;
0,5570	inyarocarbon (terpenes/ sesquiterpenes)		ı	1	/ Jop. 10A. 1,11304,

Substances classées SS 1/SS 1A/SS 1B comprises entre 0.1% et 0.01%

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS /	N° Enregistrement	Classification Règlement
			N° ELINCS		(CE) 1272 /2008
0,08%	linalool	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Irrit. 2, H319;
0,07%	vetiverol	68129-81-7	268-578-9		Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Irrit. 2, H319;
0,07%	l-b-bisabolene	495-61-4	610-461-5		Skin Sens. 1B,H317; Skin Sens. 1B,H317;
0,0770	i b bisabolene	433 61 4	010 401 5		Skin Irrit. 2, H315;
					Asp. Tox. 1, H304;
0,04%	geraniol	106-24-1	203-377-1	01-2119552430-49-xxxx	Skin Sens. 1, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Dam. 1, H318;
0,03%	cinnamylalcohol	104-54-1	203-212-3	01-2119934496-29-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
0,02%	eucalyptol	470-82-6	207-431-5	01-2119967772-24-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
					Flam. Liq. 3,H226;
0,02%	citral	5392-40-5	226-394-6	01-2119462829-23-xxxx	Skin Sens. 1, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
0.000/	table 2	12455 70.0	226 740 2	04 2440520252 55	Eye Irrit. 2, H319;
0,02%	delta-3-carene	13466-78-9	236-719-3	01-2119520252-55-xxxx	Asp. Tox. 1,H304; Skin Sens. 1,H317;
					Skin Sens. 1, H317; Skin Irrit. 2, H315;
					Aquatic Acute 1, H400;
					Aquatic Acute 1, 11400, Aquatic Chronic 2, H411;
					Flam. Lig. 3, H226;
0,02%	alpha terpinene	99-86-5	202-795-1	01-2120766853-42-xxxx	Flam. Liq. 3, H226;
•	· · ·				Aquatic Chronic 2, H411;
					Acute Tox. 4, H302;
					Asp. Tox. 1,H304;
					Skin Sens. 1B, H317;

Imprimé le 13/10/2020 [Page **3 / 8**]

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n°: v7-CLP
Date de révision: 13/10/2020

0,02% farnesol 4602-84-0 225-004-1 01-2120763554-49-xxxx Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1.H410: Skin Irrit. 2, H315; 0,02% dl-citronellol 106-22-9 203-375-0 01-2119453995-23-xxxx Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2. H315: Eye Irrit. 2, H319; 0.020% 97-54-1 202-590-7 01-2120223682-61-xxxx isoeugenol Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335; (Specific concentration limit - ATP 13 - Reg 1272/2008 Acute Tox. 4, H312; Skin. sens 1 - H317 = 0.01% Eye Irrit. 2, H319; EUH 208 = 0.001%) Skin Irrit. 2, H315; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; 0,01% 2(3H)-Naphthalenone, 4,4a,5,6,7,8-hexahydro-4,4a-dimethyl-6-15764-04-2 239-855-1 Skin Sens. 1B, H317; (1-methylethylidene)-, (4R,4aS)-0.01% terpinolene 586-62-9 209-578-0 01-2119982325-32-xxxx Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 1 H410: Aquatic Acute 1, H400; Asp. Tox. 1, H304;

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Néant

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Néant.

5. MESURES DE LUTTE CONTREL'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur de type poudre/mousse ou CO_{2.} Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide derideaux d'eau.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison prévue pour la lutte contre le feu.

Imprimé le 13/10/2020 [Page 4 / 8]

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n°: v7-CLP Date de révision: 13/10/2020

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSIONACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique). Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable...)

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur. Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.

Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.

Elimination des gaz/fumées par projection d'eau.

6.4. Références etautres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés et des lunettes de protection. Assurer une ventilation adéquate des lieux de travail.

Suivre les règles d'hygiène appropriées : ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Stocker à température constante, dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine si possible, pleins et fermés hermétiquement. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter tout renversement.

7.3. Utilisation finale particulière.

Parfum.

7.4. Conseils d'utilisation.

Homogénéiser avant utilisation

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Aucune information n'est disponible sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP).

8.2. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

La manipulation doit se faire à une température aussi basse que possible. Assurer une bonne aération des locaux.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Eviter toute inhalation excessive des vapeurs. Si nécessaire porter un masque filtrant contre les gaz. (EN14387 : 2004 + A1 : 2008)

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection, conformes à la norme EN166.

Protection de la peau :

Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire. Gants nitrile conformes à la norme EN374.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Imprimé le 13/10/2020 [Page **5** / **8**]

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n° : v7-CLP Date de révision : 13/10/2020

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect : liquide Couleur : jaune pâle

Odeur : Epicée - Gourmande - Vanillée

pH : non approprié
Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé
Propriétés explosives : pas explosif
Propriétés comburantes : non déterminé
Pression de vapeur : non déterminé
Densité 20°C (d20/4) : 0,9421 / 0,9621
Indice de réfraction à 20°C : 1,4820 / 1,4920

Point éclair : 81 °C

Viscosité : non déterminé

9.2. Autres informations.

Néant.

10. STABILITE ETREACTIVITE.

10.1. Réactivité.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.

Eviter le contact avec les agents oxydants.

Pour toute utilisation en alcoolique, il serait préférable d'utiliser une eau de pH légèrement acide (6-6,5).

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions àéviter.

Eviter les températures proches ou au dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5. Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

11.1.1. Toxicité aiguë :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.2. Irritation:

Cette information n'est pas disponible.

11.1.3. Sensibilisation:

Cette information n'est pas disponible.

11.1.4. Mutagénicité :

Cette information n'est pas disponible.

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

Imprimé le 13/10/2020 [Page 6 / 8]

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n°: v7-CLP

Date de révision : 13/10/2020

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

Pour toutes substances listées au paragraphe 3 et classées EH A1 et/ou EH C1, les M FACTOR sont égaux à 1.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

12.3. Potentiel debioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Cette information n'est pas disponible.

12.6. Autres effets néfastes.

Inconnu.

12.7. Classe de pollution des eaux

WGK: 2

Sur la base des données éco-toxicologiques disponibles, ce produit est classé selon les critères européens concernant la classification pour l'environnement des préparations.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit:

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agrée tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Emballages contaminés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agrée pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUTRANSPORT.

Information réglementaire	UN Number	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe emballage	info	Marine polluant
ADR	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (d-limonene (r)-p- mentha-1,8-diene)	9	≡	Code restriction tunnel :(E)	
IATA	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (d-limonene (r)-p- mentha-1,8-diene)	9	III	Instruction d'emballage : 964	
IMDG	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (d-limonene (r)-p- mentha-1,8-diene)	9	III	FS : F-A, S-F	oui

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas d'information pertinente à ce jour.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique.

Pas de données disponibles à ce jour.

Imprimé le 13/10/2020 [Page **7 / 8**]

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

GATEAU DE NOËL 2030811

Version n° : v7-CLP Date de révision : 13/10/2020

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger	
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3	
Aquatic Chronic 4	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4	
Asp. Tox. 1	Toxicité par aspiration, catégorie 1	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3	
Skin Corr. 1B	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 1B	
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	
Skin Sens. 1B	Sens. 1B Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	
STOT RE 2	TOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires	

Texte complet des phrases ${\bf H}$ apparaissant au paragraphe ${\bf 3}$:

Codes	Mentions de danger
de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou affectés,="" connus="" indiquer="" les="" organes="" s'ils="" sont="" tous=""></ou>
	à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer d'exposition="" la="" voie="">.</indiquer>
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produitsur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

 $Document\ g\'en\'er\'e\ informatiquement,\ valable\ sans\ signature.$

Imprimé le 13/10/2020 [Page **8 / 8**]